



OCDE – ACCÈS À LA JUSTICE



Department of Justice
Canada

Ministère de la Justice
Canada

Canada

Table ronde virtuelle de l'OCDE sur la justice accessible et centrée sur le Justiciable

30 – 31 mars 2021

13:00 – 18:15 (Paris) | 7:00 – 13:15 (Ottawa)

**Co-organisée par l'OCDE et le
Ministère de la Justice du Canada**

Table ronde virtuelle de l'OCDE sur la justice accessible et centrée sur le justiciable

30 – 31 mars 2021

13h – 18h15 (Paris) | 7h – 13h15 (Ottawa)

Les Tables rondes mondiales de l'OCDE sur l'égalité d'accès à la justice sont une enceinte dédiée à l'échange des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience. Organisée à l'invitation conjointe de l'OCDE et du ministère de la Justice Canada, l'édition 2021 vise à appuyer l'ODD 16, qui appelle à donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité, et portera sur les moyens d'évoluer concrètement vers une justice centrée sur le justiciable. Voici quelques-uns des sujets qui seront abordés par les intervenants :

- Fonctionnement et redevabilité du secteur judiciaire
- Besoins juridiques et confiance à l'égard du système judiciaire des citoyens et des entreprises
- Application d'approches transversales pour régler les problèmes d'accès à la justice, en mettant à profit les enseignements de l'expérience dans le secteur de la santé
- Adaptation des services juridiques et judiciaires aux besoins de groupes particuliers, comme les enfants, les femmes, les populations autochtones et d'autres groupes menacés de marginalisation
- Innovations en matière de mesure, de collecte de données et d'analyse au service d'une justice centrée sur le justiciable
- Transformation numérique et ouverture des données dans les institutions du système judiciaire

Ordre du jour

Première journée

13h – 13h30
**Remarques
introductives**

L'importance de la justice centrée sur le justiciable

La Table ronde virtuelle s'ouvrira sur une reconnaissance spéciale des terres autochtones. Cette session plantera ensuite le décor des discussions et évoquera notamment les objectifs de la Table ronde et sa pertinence pour les initiatives politiques et de gouvernance actuelles en faveur d'une justice davantage centrée sur le justiciable, compte tenu des répercussions sanitaires et économiques de la crise du COVID-19. La Table ronde réunira des pays Membres et Partenaires de l'OCDE pour une réflexion sur les possibilités et les mécanismes de promotion d'une justice centrée sur le justiciable, dans le cadre du Programme 2030 et en particulier de l'ODD 16, qui prévoit de donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité et de ne laisser personne de côté.

Laurie Wright, Sous-ministre adjointe principale, Secteur des politiques, Justice Canada

Janos Bertok, Directeur-Adjoint, Direction de la gouvernance publique de l'OCDE

13h30 – 14h30
Panel de
discussion

Crise et fonctionnement du secteur judiciaire : reconstruire en mieux

Au cours de cette session, un panel pluridisciplinaire réfléchira aux répercussions de la crise sur les justiciables et leurs problèmes juridiques, et sur les systèmes judiciaires et leur aptitude à se mettre au service des populations, de leur bien-être, du développement durable et des économies. Quelles implications cela a-t-il pour l'action mondiale en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et en particulier de l'Objectif 16 concernant des sociétés pacifiques, justes et ouvertes ?

Modératrice: Janet McIntyre, Directrice, Secrétariat de l'accès à la justice, Justice Canada

- **Romina Boarini**, Directrice, Centre de l'OCDE pour le bien-être, l'inclusion, la soutenabilité et l'égalité des chances
- **Alejandro Alvarez**, Directeur, Unité de l'État de droit, Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies
- **Luc Altmann**, Directeur adjoint chargé des analyses, Her Majesty's Courts and Tribunals Service, Royaume-Uni
- **Marcus Manuel**, Maître de recherche, Overseas Development Institute
- **Lisa Hilbink**, Professeure de sciences politiques, Université du Minnesota (États-Unis)
- **Alejandro Ponce**, Attaché de recherche, World Justice Project

Questions à examiner :

- **Impact de la crise** : Comment évaluer et cerner l'impact de la crise sur les citoyens et les entreprises et leurs besoins juridiques, au-delà du secteur judiciaire à proprement parler ? Quelles répercussions la crise a-t-elle sur la façon dont les citoyens peuvent accéder au secteur judiciaire et en faire usage ? En quoi la pandémie a-t-elle influé sur la confiance à l'égard du système judiciaire et sur les résultats que peuvent obtenir les citoyens ?
- **Rôle de la justice centrée sur le justiciable dans la relance** : Quel est le rôle de la justice centrée sur le justiciable dans la mise en place d'une reprise inclusive et durable ? Quels investissements doivent être prioritaires et existe-t-il des approches novatrices en matière de financement ?
- **Enseignements** : Que nous enseigne la crise, y compris quant à la meilleure façon pour le secteur et les ministères de la justice de répondre au besoin de réagir rapidement tout en conciliant cet impératif avec la nécessité de continuer à rendre des comptes, de maintenir l'efficacité des dépenses et de démontrer les résultats des interventions et subventions ? Que faut-il abandonner, que faut-il garder et que faut-il améliorer ?

14h30 – 14h45

Pause

14h45 – 16h15
Panel de
discussion

Enseignements du secteur de la santé

Les échanges intersectoriels peuvent être riches d'enseignements. La crise du COVID-19 met au défi le secteur judiciaire de mener une réflexion sur lui-même et d'examiner ce que peuvent lui apprendre les travaux menés et l'expérience acquise dans d'autres secteurs. Cette session mettra en lumière les pratiques employées dans le secteur de la santé pour répondre aux besoins des personnes. Les partenariats entre services médicaux et juridiques sont bien établis dans certains pays et représentent un modèle possible de collaboration. Cette session visera à disséquer les approches et les modèles appliqués dans

les soins de santé et d'étudier comment le système judiciaire pourrait en reprendre certains éléments

Modératrice : Michele Leering, Directrice exécutive, Community Advocacy & Legal Centre, Ontario

- **Francesca Colombo**, Chef de la Division de la santé, OCDE
- **Nuria Toro Polanco**, Responsable des services de santé intégrés centrés sur la personne, OMS
- **Sigrun Gyrtrup**, Consultant juridique en chef, Autorité danoise de la santé et des médicaments, Danemark
- **Bethany Hamilton**, Co-directrice, National Center for Medical Legal Partnership, États-Unis

Questions à examiner :

- **Comprendre les besoins** : Quelles sont les pratiques employées dans le secteur de la santé pour comprendre les besoins des personnes et y répondre ? Quelles données et informations factuelles sont nécessaires dans ce contexte ? Quelle gouvernance et quelles infrastructures ont été mises en place s'agissant des données ? Quels enseignements peut-on tirer de l'expérience du secteur de la santé quant au rôle de la mesure à l'appui de la planification et de la prestation des services ?
- **Prise en compte de la voix des usagers** : Quels sont les enseignements et les expériences récentes en matière de prise en compte des avis des usagers dans la conception et la prestation des services dans le secteur de la santé ?
- **Innovations en matière de conception et de prestation des services** : Quelles sont les innovations en matière de conception et de prestation de services de santé intégrés et centrés sur la personne, et qu'est-ce qui fonctionne ? Quels instruments et dispositifs sont employés pour faciliter l'innovation et le centrage sur la personne ? Quel rôle jouent les technologies et les données ? Comment évoluer vers la prévention ?
- **Collaboration transversale** : Quelles sont les possibilités de collaboration entre secteurs face aux défis sociétaux critiques (tels que la crise des opioïdes, le sans-abrisme et les violences sexistes) ? Comment identifier et servir les groupes défavorisés prioritaires confrontés à des ensembles complexes de problèmes de santé, juridiques et autres, et qui ont besoin de services globaux ?

16h15 – 16h30

Pause

16h30 – 17h45
Séances de travail en sous-groupes

Adaptation des services judiciaires aux besoins de groupes particuliers

Trois séances de travail en sous-groupes d'une heure et quart se dérouleront en parallèle. Il sera rendu compte de chacune en séance plénière de 17h45 à 18h15

La crise est l'occasion de réfléchir aux institutions judiciaires, aux parcours de justice et aux lois en vue de les inscrire dans une optique clairement centrée sur le justiciable. C'est le moment de réexaminer les paramètres institutionnels et les politiques spécifiques d'assistance juridique et de justice qui peuvent influencer sur l'accès à l'aide juridique et à la justice, notamment pour les groupes défavorisés.

16h30 – 17h45
Séance de
travail en sous-
groupe A

Une justice favorable aux entreprises, en particulier aux PME

L'existence de services juridiques et judiciaires, y compris de cadres juridiques, favorables aux entreprises est essentielle au développement de celles-ci et à un climat d'investissement sain. La pandémie de COVID-19 a durement touché les PME et accentué la nécessité de donner aux entreprises accès à la justice pour mieux répondre aux nouveaux besoins juridiques et assurer un rétablissement économique et social inclusif après la crise. Cette séance interactive sera consacrée à l'examen des moyens de rendre la justice plus accessible aux entreprises.

Modérateur: Felix Steffek, Professeur, Université de Cambridge

- **Céline Kauffman**, Cheffe de la Division pour l'entrepreneuriat, les PME et le tourisme, OCDE
- **Viljar Peep**, Vice-chancelier chargé de la politique relative à l'administration judiciaire, ministère de la Justice, Estonie
- **Janet Martinez**, Maître de conférence en droit, Martin Daniel Gould Center for Conflict Resolution, Université Stanford (États-Unis)

Questions à examiner :

- **Impact de la pandémie sur les entreprises, notamment les PME, et accès à la justice** : Quel impact la pandémie et la crise économique ont-elles eu sur l'activité des entreprises et plus particulièrement sur les PME ? Quelles en sont les implications sur le plan des besoins juridiques des entreprises ? Quelles sont les expériences des entreprises, PME comprises, en termes de règlement des litiges ? À quoi peut ressembler une justice favorable aux entreprises ? Quelles initiatives novatrices ont été prises pour faciliter l'accès des entreprises à la justice et quels enseignements peut-on tirer de la pandémie ?
- **Mécanismes pour un règlement fluide des litiges** : Comment intégrer une approche et un parcours centrés sur l'utilisateur dans les mécanismes de règlement des litiges commerciaux, administratifs et liés à l'investissement ? Quels systèmes de tri sont efficaces pour assurer la fourniture des services les mieux adaptés et les plus efficaces par rapport au coût à ceux qui en ont besoin, quand ils en ont besoin et selon des modalités répondant à leurs besoins ? Comment mettre en place des systèmes efficaces de tri et d'orientation pour assurer un parcours et une prestation de services fluides en cas de besoins juridiques multiples, complexes et faisant intervenir plusieurs organismes ? Quels facteurs liés aux politiques publiques et aux institutions y font obstacle et lesquels y sont propices ?
- **Prestation de services intégrée** : Quels différents modèles de soutien juridique et de règlement des litiges pourrait-on intégrer dans le cadre de la prestation de services dans d'autres secteurs (services concernant l'immatriculation des entreprises, la main-d'œuvre, la sécurité sociale, etc.) afin de répondre aux besoins juridiques particuliers des entreprises (en rapport avec leur cycle de vie, par exemple) ?

16h30 – 17h45
Séance de
travail en sous-
groupe B

Justice centrée sur l'enfant

La pandémie a davantage encore enraciné les obstacles auxquels faisaient face les enfants et les besoins juridiques qui étaient les leurs avant la crise, du fait notamment de la progression des violences domestiques, de l'isolement et de la pauvreté chez les enfants. Cette séance interactive sera l'occasion d'examiner les voies d'accès à la justice des enfants et des jeunes après la pandémie, en essayant de répondre aux questions énumérées plus bas.

Modératrice: Jennifer Davidson, Directrice du Groupe de travail sur la justice au service des enfants

- **Dr. Najat Maalla M'jid**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question de la violence contre les enfants
- **Mateja Končina-Peternel**, Juge de la Cour suprême, Slovénie
- **Heiða Björg Pálmadóttir**, Directrice générale, Agence publique de protection de l'enfance, Islande
- **Lidia Rabinovich**, Chef de l'unité nationale de représentation des enfants, Direction de l'aide juridique, ministère de la Justice, Israël
- **Patricia Hebert**, Avocate en droit familial, Alberta, Canada

Questions à examiner :

- **Besoins juridiques des enfants** : De quelle nature sont les besoins juridiques des enfants et des adolescents ? En quoi ces besoins et les obstacles à l'accès des enfants et adolescents à la justice ont-ils évolué sous l'effet de la pandémie de COVID-19 ? De quels types d'informations a-t-on besoin pour comprendre leurs besoins et leurs expériences ? Les données existent-elles ou faut-il les produire et comment ?
- **Voies d'accès à la justice tournées vers l'enfance** : À quoi pourrait ressembler une voie d'accès à la justice tournée vers l'enfance ? Que faut-il changer pour la mettre en place ? Quels sont les leviers essentiels ? Que sait-on de ce qui fonctionne ?
- **Appui de l'OCDE** : Comment le cadre centré sur l'humain de l'OCDE peut-il aider les pays à concevoir et à mettre en place des voies d'accès à la justice centrées sur le justiciable qui sont destinées aux enfants ? Que pourrait faire l'OCDE pour aider les pays à créer des voies d'accès à la justice plus favorables aux enfants ?

16h30 – 17h45
Séance de
travail en sous-
groupe C

Vers des systèmes judiciaires impartiaux

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière l'impact distinct du coronavirus sur les groupes de population vulnérables, et la vague de protestations qu'a suscitée ce constat a provoqué une prise de conscience grandissante de la nécessité de s'attaquer à la discrimination systémique résiduelle. Cette séance interactive sera consacrée à l'examen des questions énumérées plus bas :

Modérateur: Trevor C.W. Farrow, Ph.D., professeur Osgoode Hall Law School, président, Forum canadien sur la justice civile.

- **Iain Anderson**, Secrétaire par intérim, Département du Procureur général (Australie)
- **Ségolène Pasquier**, Service de l'accès au droit et à la justice et de l'aide aux victimes, ministère de la Justice (France)
- **Cristian Jara Brito**, Directeur exécutif et ambassadeur, Agence chilienne de coopération internationale pour le développement, AGCID
- **Chloe Aquart**, Directrice principale de programmes, *Center for Court Innovation*, New York (États-Unis)

Questions à examiner :

- **Accès des groupes défavorisés** : quelles procédures judiciaires sont les plus accessibles aux groupes défavorisés et pour quelles autres procédures des obstacles de taille se dressent-ils devant eux ? Quelles mesures d'assistance juridique et d'aide

juridictionnelle fonctionnent le mieux en termes d'impact auprès des groupes défavorisés, en particulier pendant la crise ?

- **Approches intersectorielles** : quelles approches intersectorielles peut-on envisager pour atteindre celles et ceux qui en ont le plus besoin ?
- **Supprimer les distorsions systémiques** : comment supprimer les distorsions du système pour permettre l'égalité d'accès et de traitement, et favoriser la confiance dans les institutions, la justice et la démocratie ?

17h45 – 18h15

Compte rendu des travaux des sous-groupes en séance plénière

Deuxième jour

13h – 13h45

Assurer une justice centrée sur le justiciable : vers la mise en place d'un cadre

Assurer une justice centrée sur le justiciable exige que la politique relative au secteur de la justice et le développement de ce secteur bénéficient d'une orientation claire en ce sens, que des approches efficaces, novatrices et intégrées soient adoptées, et qu'il existe une volonté d'évaluation pour déterminer quelles sont les solutions qui fonctionnent. En s'appuyant sur ses critères en matière de services juridiques et juridictionnels centrés sur les justiciables, sur les conclusions de la Semaine mondiale de la justice 2020 [organisée conjointement avec le gouvernement du Canada, l'initiative « Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives », et le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)], sur ses précédentes tables rondes consacrées à l'accès à la justice, et sur sa Déclaration de Riga de 2018 intitulée Investing in Access to Justice for all (« Investir dans l'accès à la justice pour tous »), l'OCDE a élaboré un cadre pour une justice centrée sur le justiciable afin de soutenir les pays dans les efforts qu'ils déploient pour assurer une telle justice. On examinera lors de cette séance la logique, les piliers et les différents éléments proposés pour ce cadre.

Modératrice : Catherine McKinnon, Avocate-conseil, Secrétariat de l'accès à la justice, Justice Canada

- **Tatyana Teplova**, Cheffe de division et Conseillère principale pour les questions de justice, de genre et d'inclusivité, Direction de la gouvernance publique (GOV) de l'OCDE
- **Geoff Mulherin**, Directeur, *Law and Justice Foundation of New South Wales* (Australie)

Vers une justice centrée sur le justiciable en tant que vocation et pilier de la culture dans le contexte du COVID-19

La crise et les changements connexes qui ont été apportés au fonctionnement des institutions judiciaires ont offert une occasion de réfléchir à la vocation du système judiciaire, qui est de répondre aux besoins de la population concernée en matière de justice, ainsi qu'à la culture qui en découle pour ce système. Bien souvent, cette réflexion peut aboutir à la conclusion qu'une réorientation de la culture du système judiciaire s'impose, en faveur de l'avènement d'une justice centrée sur le justiciable. Il faut, par exemple, que les systèmes judiciaires, suivant une approche centrée sur le justiciable, cernent les besoins juridiques de la population, repèrent les groupes les plus vulnérables, mettent en évidence les obstacles que ces derniers doivent surmonter pour accéder à la justice, et déterminent quels sont les services probants et adaptés pour ces groupes de population prioritaires. En outre, tous les acteurs de la chaîne juridique et juridictionnelle doivent disposer de capacités et de ressources appropriées pour que des services centrés sur le justiciable soient fournis.

Modératrice : Anabela Pedroso, Secrétaire d'État à la justice (Portugal)

- **Oonagh Buckley**, Secrétaire adjointe pour le pilier « Justice civile et égalité », ministère de la Justice (Irlande)
- **Jean-Paul Janssens**, Président du comité directeur, Service public fédéral Justice, Belgique
- **Sam Muller**, Directeur fondateur, Institut de La Haye pour l'innovation juridique (HiIL)
- **Maaïke de Langen**, « Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives »
- **Jennifer Llewellyn**, Faculté de droit Schulich, Université Dalhousie, Canada

Questions à examiner :

- **Vocation et culture** : lorsque nous commencerons à sortir de la pandémie, les appareils judiciaires devront prendre de nombreuses décisions (maintenir en place les réformes ? rétablir les dispositifs antérieurs ? s'adapter à d'autres dispositifs encore, entièrement nouveaux ? ou conjuguer ces trois solutions ?). Comment intégrer une orientation ou une vocation consistant à « assurer une justice centrée sur le justiciable » à des fins de comparaison lors de l'évaluation des initiatives et de la performance du secteur de la justice ? Comment faire en sorte que les acteurs du système judiciaire soient de plus en plus enclins à adopter des approches centrées sur le justiciable, et instaurer une culture du service dans le secteur de la justice ?
- **Besoins juridiques et inclusion** : que sait-on des besoins juridiques de la population en général, et pendant la crise en particulier ? Comment les pouvoirs publics et les prestataires de services pourraient-ils définir puis cibler les services à fournir aux groupes de population prioritaires ? Quelles sont les stratégies propres à garantir aux personnes vulnérables l'égalité d'accès aux services de justice ?
- **Capacités et ressources** : quelles sont les capacités et les ressources nécessaires pour promouvoir la transformation au profit d'une justice centrée sur le justiciable, notamment la prestation d'un ensemble homogène de services juridiques et juridictionnels ? Quelles sont les meilleures façons de procéder pour renforcer les capacités et former les professionnels du secteur de la justice en matière d'approches centrées sur le justiciable ? Quid des professionnels d'autres secteurs ? Comment garantir des niveaux de financement suffisants et la bonne combinaison d'incitations destinées aux différents acteurs aux fins de la prestation d'une gamme étendue de services permettant de répondre aux besoins de la population de façon appropriée, ciblée et opportune.

15h –
16h Discussion
de fond

Systemes et institutions propices à une justice centrée sur le justiciable

La pandémie du COVID-19 a mis les gouvernements, y compris les ministères de la justice, sous les projecteurs et sous pression. Les décisions prises pendant la crise auront non seulement une incidence sur les résultats immédiats, mais peuvent également avoir des conséquences durables sur la confiance dans les systèmes de justice et sur les capacités de redressement. Des dispositions institutionnelles efficaces, ainsi que des capacités de coordination et de coopération, sont devenues cruciales pour placer les besoins des personnes au niveau le centre des systèmes de justice, y compris pendant la crise.

Modérateur: Cris Coxon, unité « Éléments probants, coopération et expérimentation », ministère de la Justice (Royaume-Uni)

- **Janet McIntyre**, Directrice, Secrétariat de l'accès à la justice, Justice Canada / **Catherine McKinnon**, Avocate-conseil, Secrétariat de l'accès à la justice, Justice Canada
- **Francisco José Chaux Donado**, Vice-ministre de la promotion de la justice, ministère de la Justice, Colombie
- **Jaša Vrabec**, Président du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (GT-EVAL) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)
- **Anna Skrjabina**, Service d'administration des tribunaux (Lettonie)
- **Maha Jweied**, conseillère éclairés pour la justice, NYU Center on International Cooperation Fellow (États-Unis)
- **Danielle Hirsch**, Consultante principale en matière d'administration judiciaire, National Center for State Courts (NCSC)

Questions à examiner :

- **Solutions institutionnelles en faveur d'une justice centrée sur le justiciable** : quels sont les exemples de solutions institutionnelles et de mécanismes de coordination ayant permis de répondre avec succès aux besoins croissants en matière de justice qui se manifestent dans la situation actuelle ? Quelles approches concrètes facilitant un traitement intersectoriel de ces besoins, qui implique toutes les composantes de l'État et tous les maillons de la chaîne judiciaire, observe-t-on dans les pays ?
- **Résilience et réactivité** : comment faire en sorte que les systèmes judiciaires soient résilients, souples et réactifs, afin que personne ne soit laissé pour compte dans la perspective de nouvelles situations d'urgence ? Quel type de leadership et quels mécanismes de coordination sont nécessaires pour permettre au secteur de la justice d'agir de façon uniforme (orientation, normes, par exemple) et de gérer les risques ?
- **Rôle du ministère de la Justice** : à quels mécanismes a-t-on eu recours (en dehors du système judiciaire formel) pour cerner les besoins juridiques ? Comment les décisions ont-elles été prises s'agissant de déterminer sur quels éléments intervenir en priorité (services à privilégier, degré de contrainte en matière d'utilisation des ressources, par exemple) ? Comment a-t-on procédé pour concilier la nécessité de faire preuve de flexibilité et de ne pas alourdir davantage la prestation des services juridiques et juridictionnels, et le besoin de rendre compte de l'utilisation qui est faite des fonds et d'en démontrer les retombées ?

La transformation numérique au service de la justice centrée sur le justiciable

Les technologies numériques sont à l'origine d'outils irremplaçables qui sont susceptibles de faciliter le règlement fluide et efficient des différends et l'application de stratégies centrées sur le justiciable, dans le cadre d'un large éventail de services de justice et autres services à la population. Elles peuvent contribuer à l'automatisation des procédures actuelles, qu'elles rendent ainsi plus efficaces et accessibles aux citoyens, à la création de nouvelles voies d'accès à la justice, et à la fourniture d'un accès direct aux services de justice. D'ailleurs, pendant la crise du COVID-19, ces technologies ont démontré un énorme potentiel de réduction des coûts supportés par les citoyens et les États au titre de la justice, et d'amélioration de l'efficacité grâce à un raccourcissement de la durée des procédures et à une simplification de ces dernières. La quasi-totalité des pays membres de l'OCDE a mis au point des solutions innovantes reposant sur les technologies numériques, qu'il s'agisse de la création de salles d'audience et de greffes civiles virtuels, de la mise en place de mécanismes dématérialisés de règlement amiable des différends, ou de la mise en service d'une ligne d'assistance WhatsApp à l'intention des victimes d'abus. Cela étant, il faut procéder avec prudence pour éviter que les innovations technologiques soient une source d'inégalités en matière d'accès à la justice ou accentuent les inégalités existantes, ou bien qu'elles nuisent aux principes d'équité et de primauté du droit.

Modérateur: Georg Stawa, Conseiller pour les questions de justice en Europe du Sud-Est, ministère fédéral de la Justice [Ambassade d'Autriche à Belgrade (Serbie)]

- **Takashi Kikkawa**, Directeur du Secrétariat du Ministre, Division du Secrétariat, Ministère de la Justice, Japon
- **Seçkin Koçer**, Juge à la Direction générale du développement stratégique, ministère de la Justice, Turquie
- **Juge Jemin Ryu**, Juge et Directeur de la politique judiciaire à l'administration des tribunaux nationaux de la Cour suprême, **Young Gi Kim**, Juge à la Cour des brevets, Corée
- **Sara Vassalo** et **Gabor Magyar**, Chargés de mission, Commission européenne
- **Karim Benyekhlef**, Directeur, Laboratoire de cyberjustice, Québec

Questions à examiner :

- **Potentiel des technologies numériques** : comment les technologies numériques peuvent-elles faciliter l'application de stratégies de prévention et de règlement précoce des différends ? Quels sont les exemples d'exploitation de ces technologies aux fins d'un écosystème de règlement fluide des différends/de justice centrée sur le justiciable aidant à répondre aux besoins juridiques de la population ? Comment le recours à l'intelligence artificielle peut-il faciliter la mise en place de voies d'accès à une justice centrée sur le justiciable ?
- **Compétences numériques et culture du numérique** : de quelles compétences numériques les usagers et les professionnels du secteur de la justice doivent-ils disposer ? Comment enraciner une culture du « numérique par défaut » ? Comment renforcer la connaissance des principes du droit et la culture numérique pour favoriser l'autonomisation juridique ?
- **Catalyseurs et gestion des risques** : quelles sont les évolutions nécessaires dans le domaine institutionnel et celui de l'action publique ? Des investissements dans l'infrastructure numérique au sein des services de la justice peuvent-ils permettre

d'économiser des ressources, à long terme, en renforçant l'efficacité ? Quels sont les risques et les garde-fous ? Comment les droits et les garanties en matière de procédure peuvent-ils bénéficier du même niveau de protection en cas d'utilisation d'outils numériques ?

- **Aucun(e) laissé(e) pour compte** : la prestation de services numériques convient-elle pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables ? Dans quelle mesure la fracture numérique et le manque de compétences numériques empêchent-ils les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui ne disposent d'aucune compétence de la sorte d'accéder à la justice ? Quels sont les problèmes en matière d'éthique dont il faut avoir conscience ? Comment peut-on améliorer la conception des technologies numériques pour aider les groupes de population défavorisés ?

17h - 17h15

Pause

17h15 - 18h15
Discussion de fond

Pour des éléments de mesure, une collecte de données et une analyse d'impact centrés sur le justiciable

Cette séance sera axée sur l'instauration de dispositifs permettant de pratiquer une planification fondée sur des éléments probants afin d'assurer un accès à la justice centré sur le justiciable, conformément à la cible 16.3. Les enseignements de la gestion médicale de la crise du COVID-19 valent aussi pour les systèmes judiciaires : pour affecter au mieux des ressources limitées, il faut pouvoir s'appuyer sur de bonnes données. Un meilleur accès aux données liées à la justice pourrait aider les pouvoirs publics et les systèmes judiciaires à repérer l'apparition de nouveaux phénomènes et à anticiper de nouvelles sources de vulnérabilité. Il pourrait aussi permettre de renforcer au fil du temps les capacités d'anticipation et de prospective du monde judiciaire et, plus largement, des institutions publiques. Cela implique de mettre en place les processus requis et de consentir les investissements nécessaires pour assurer la disponibilité des données essentielles ; pour instaurer des systèmes d'évaluation en continu permettant de pallier notre méconnaissance actuelle des solutions permettant d'améliorer, pour un coût raisonnable, l'accessibilité de la justice ; et pour mesurer le chemin parcouru grâce à un éventail adapté d'indicateurs.

Modérateur: Peter Chapman, Fellow, NYU Center on International Cooperation (CIC) et consultant, Pathfinders and World Justice Project

- **Susan McDonald**, Chercheuse principale, Division de la recherche et de la statistique, Justice Canada
- **Tom May**, Responsable de recherches, *Legal Services Board*
- **Barbara Fabbrini**, Italie
- **Aleksandra Semianowska**, Directrice, Département de la stratégie et des fonds européens, ministère de la Justice, Pologne

Questions à examiner :

- **Des éléments de mesure et des données centrés sur le justiciable.** Comment favoriser une démarche axée sur les réalisations et centrée sur le justiciable pour mesurer les performances des systèmes judiciaires ? Quels seraient des indicateurs pertinents pour suivre et évaluer dans quelle mesure les systèmes, institutions, services et parcours judiciaires sont centrés sur le justiciable (en tenant également compte de l'indicateur 16.3.3 des ODD relatif à l'accès à la justice) ? Quel est le rôle

que l'activité de mesure peut jouer à l'appui de la planification et de la prestation des services, et non pas seulement à l'appui du suivi des performances ?

- **Capacité à prendre des décisions fondées sur des éléments probants et à découvrir les solutions qui fonctionnent.** Comment analyser systématiquement l'impact sur l'accessibilité de la justice des décisions prises dans l'ensemble du système judiciaire et au-delà ? Quels exemples couronnés de succès peut-on citer ? Comment renforcer la capacité à évaluer et à analyser les solutions qui fonctionnent dans le système judiciaire ? Quels exemples peut-on citer quant aux obstacles à surmonter, mais aussi quant aux facteurs propices et aux possibilités à exploiter, pour renforcer la culture de l'évaluation au sein du secteur judiciaire ?
- **Données du secteur judiciaire.** Comment veiller à ce que le retour d'information des justiciables soit intégré à la collecte de données du secteur judiciaire ? Comment développer des données système qui soient aussi centrées sur le justiciable ? Quelles sont les données nécessaires ? Quelles sont les données disponibles ? Comment améliorer la collecte et l'analyse des données sans créer un fardeau déraisonnable pour des professionnels de la justice déjà surchargés ? Comment assurer une bonne protection de la confidentialité tout en permettant un partage efficace des données ? En quoi les données ouvertes peuvent-elles aider à anticiper les besoins juridiques de la population et à y répondre pendant et après la crise (par ex. détection des phénomènes récurrents grâce aux données massives et à l'intelligence artificielle) ?
- **Infrastructure de données :** quels sont les besoins en termes d'infrastructure de données et les éléments nécessaires à une bonne infrastructure de données permettant de répondre aux besoins juridiques des particuliers et des entreprises ? Quels exemples nationaux peut-on citer, avec quels enseignements ? Quels sont les goulets d'étranglement et les possibilités ? Comment protéger la confidentialité des données à caractère personnel, dans le contexte de la numérisation croissante des services de justice ?

18h15 - 18h30

Remarques de clôture et prochaines étapes

- **Janet McIntyre**, Directrice, Secrétariat de l'accès à la justice, Justice Canada
- **Tatyana Teplova**, Cheffe de division et Conseillère principale, Direction de la gouvernance publique (OCDE)